

:= A/K :=

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Usumbura le
de

15 JAN. 1959

RUANDA-URUNDI GEBIED



(1) N° 600/0218

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

317 FIN ID2
26.1.59

Subdélégation B.O.59
article 072 - 01
Bennages.-

- TRANSMIS COPIE - pour information, à
- Monsieur le Chef du Service du Contrôle le Budgétaire, Comptable et des Cais- ses, à USUMBURA.
- Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité, à USUMBURA.
- Monsieur le Résident du Ruanda, à KIGALI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,
à KIBUNGU.

Des. : 03.600.21

Monsieur l'Administrateur de Territoire

J'ai l'honneur de vous subdéléguer, au B.O.59 article 072-01 (indicatif budgétaire : 91-99 072-01-00-96 la somme de 60.000,-- Fr (SOIXANTE MILLE FRANCS) réservée aux transports par bennes et camions C.A.C., pour l'entretien des routes principales et secondaires de votre territoire

La présente subdélégation représente 1/5ème du crédit total prévu et qui nécessitera un virement.

Le crédit "bennage" et emploi du matériel vous est subdélégué sous réserve d'approbation d'un programme d'emploi du matériel roulant, que vous voudrez bien me faire parvenir le plus rapidement possible; car ce n'est qu'à sa réception et après mon approbation, que la 2ème tranche de crédit, représentant la 4/5 vous sera subdéléguée après virement.

Ce programme devra fournir :

- a) les éléments permettant le calcul des dépenses de bennages, soit : emplacement des carrières - mode de rechargement, etc.
- b) les dates d'emploi du matériel (bennes - niveleuses)

Ce programme devra me permettre le contrôle et d'établir les décisions vous autorisant à passer commande aux C.A.C. Tout marché avec un entrepreneur privé doit être approuvé par le Gestionnaire des crédits.

Je vous rappelle que les dépenses "bennages" ne peuvent jamais être imputées à l'article 071, réservé uniquement au paiement de la M.O.I., mais que ces dépenses doivent toujours être supportées par l'article 072-01

Usumbura le 15/1/59

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DU RUANDA-URUNDI,
J. SCHEUFELE.

INGENIEUR PROVINCIAL.

(1) Rappelez dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 660/ 466

TRANSMIS COPIE pour information à :

- Monsieur le Résident du Ruanda-à KIGALI.
- Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité à USUMBURA.
- Monsieur le Chef du Service du Contrôle Budgétaire, Comptable et des Caisses à USUMBURA.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

*504 072.01
1512*

Subdélégation crédit
B.O.58-Art. 072.01.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
K I B U N G U.

Longh

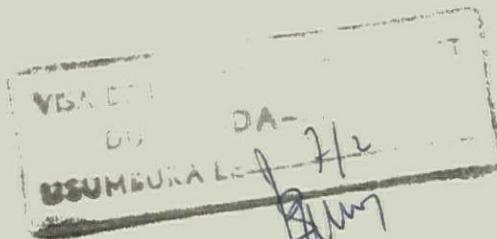
Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer au B.O.58-
Article 072.01 (indicatif budgétaire 91.89.072.01.00.961),
la somme de NONANTE TROIS MILLE FRANCS, réservée aux
transports par bennes et camions C.A.C. pour l'entretien
des routes principales et secondaires, de votre Territoire.

Veillez, je vous prie, ouvrir une fiche
modèle 31/4, spécialement réservée à la gestion de ce crédit

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DU R.U.
J. SCHEUFELE.-

[Signature]
INGENIEUR PROVINCIAL.



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA , le
de

13. 3. 57

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° / - 0000

TRANSMIS COPIE pour information à

- Monsieur le Chef du Service des Finances à USUMBURA.
- Monsieur l'Inspecteur du Budget à USUMBURA.
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

B.O. 57 art. 072-OI.

Entretien routes.

"Bennages par C.A.C."

Dos: 03-60-24

414 / FIN / H
20/2/57

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
K I B U N G U.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer, à l'article 072-OI du B.O.57, la somme de QUATRE VINGT MILLE FRANCS (80.000), réservée aux transports par bennes et camions C.A.C. pour l'entretien des routes de votre territoire.

Veillez, je vous prie, ouvrir une fiche Modèle 3I/4, spécialement réservée à la gestion de ce crédit.

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DE SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA URUNDI, a.i.
P.C.A. BRASSEUR.,